

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AOUT 2026

Salle du conseil municipal 18 heures

Date de la convocation : 5 aout 2026

Conseillers présents : M. GONTHIER Emmanuel, Mme BROZDZIAK Audrey, Mme CLERMONT Véronique, M TERRANOVA Philippe, M DELVIGNE THIERRY, Mme BADEUIL Magalie, Mme BIACHE Mélanie Pomme, M. SUKIENNIK Vincent

Conseillers absents excusés : M. JACOB Claude, Mme GREFFET Alexia

Conseillers absents : KURZAWA Jean-François absent

ORDRE DU JOUR :

- Délibération pour une demande de subvention du Conseil Régional projet nouvelle mairie
- Travaux de voirie
- Informations et questions diverses

Secrétaire de Séance: Mme BROZDZIAK Audrey

La séance est ouverte à 18 h 05

Approbation du PV du conseil municipal du 28 mai 2026

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2026

Délibération n°1 - Délibération pour subvention du Conseil Régional projet nouvelle mairie

Le maire retrace le projet de nouvelle mairie :

Actuellement la mairie occupe un local d'environ 30 m² situé 1 place de la Mairie qui sert à la fois d'accueil et de bureau. Ce local n'est pas adapté à la fonctionnalité souhaitée d'une mairie. L'acquisition

d'un bien immobilier place du Square permettra à la commune d'avoir des locaux adaptés à ses usages et accessibles.

Dans le cadre de l'acquisition d'un bien immobilier dans le centre bourg du village, la mairie souhaite y installer ses nouveaux locaux. La surface de planchers de ce bien permettra également d'implanter d'autres services et d'imaginer d'autres usages.

Descriptif de l'opération :

Ce projet s'inscrit à la suite du PAD réalisé en 2023 qui projette d'ouvrir à terme l'îlot afin de lier la place du Square à la place du Foussat. Il vise aussi à accueillir dans le futur des logements dans la dépendance, au R+1 et R+2 de l'ancienne habitation ainsi qu'un espace partagé par ceux-ci au-dessus de l'annexe.

Le projet actuel se concentre sur la réhabilitation des rez-de-chaussée de l'ancienne habitation, de la grange et de l'annexe pour accueillir les 2 ERP que sont la mairie 140 m² et le bureau de poste 13.2 m². Un toilette public PMR 5.2 m² investira l'espace de stockage, tandis qu'un escalier et une passerelle seront aménagés afin de permettre à terme de donner un accès privatif aux logements.

La future mairie sera composée d'un accueil-secrétariat, d'une salle de réunion (qui sera en même temps salle du conseil municipal, bureau électoral salle des mariages et pourrait accueillir toute sorte de réunions) d'une salle d'archive, d'un bureau des élus ainsi que de sanitaires et d'une kitchenette.

Le conseil municipal sollicite la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour une aide dans le cadre du dispositif **Bonus- Ruralité** à hauteur de 100 000 euros.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses (hors taxes en euros)		Recettes (hors taxes en euros)	
Investissement - Acquisition foncière et immobilière partage par l'EPF-Auvergne	214 500,00	Région (Bonus ruralité)	100 000,00
Investissement - Travaux Maitrise d'œuvre Gramma Architecture	498 500,00	Etat (DETR)	180 000,00
Honoraires et maîtrise d'œuvre, études contrat de maitrise d'œuvre	57 957,10	Département (FIC)	100 000,00
		Autofinancement Fonds propres et emprunts	390 957,10
Total	770 957,10		770 957,10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès de la Région AURA suivant le plan de financement présenté.

Délibération n°2 -Travaux de voirie

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver les travaux de voirie suivants :

- Création d'un merlon rue de Domazat pour évacuer le surplus d'eaux pluviales lors des ruissellements provoqués par les orages : 2725 € HT soit 3270 € TTC
- Reprise de la bordure de voirie rue de la Gazelle : 5348 € HT soit 6417 € TTC
- Reprise de la voirie à l'extrémité Ouest du chemin du Chamaret : 6960 € HT soit 8352 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux de voirie proposés.

Questions diverses

- **Clap' Théâtre**

Dynamisation culturelle du village

Suite à une visio conférence proposée par l'association Bouge Ton CoQ en lien avec Clap' Théâtre, M. *SUKIENNIK* expose le projet aux membres du conseil municipal :

Notre commune a été sélectionnée parmi les 70 communes retenues pour participer à un projet culturel novateur en partenariat avec l'association Bouge son coq.

1. Objectif du projet

Proposer une programmation culturelle de proximité en diffusant 5 pièces de théâtre entre novembre et mars, afin de créer du lien social et d'animer le village durant la période hivernale.

2. Contenu artistique

Programmation : Des pièces accessibles, à la fois comiques, émouvantes et ancrées dans les sujets d'actualité.

Proximité avec les artistes : Avant chaque représentation, une intervention en visio de 3 minutes avec un acteur de la pièce est prévue pour échanger directement avec le public.

3. Matériel et accompagnement fournis

Un équipement complet et réutilisable est mis à notre disposition :

Kit technique : Écran géant (3 x2 m), vidéoprojecteur et enceinte.

Installation rapide (2 heures avant la séance) avec un accompagnement dédié pour les branchements.
À noter : Ce matériel restera disponible pour les autres manifestations de la commune tout au long de l'année.

Kit scénographique et logistique : Décoration (coussins rouges, rideau, nappe), affiches et liasses de billets numérotés.

Kit numérique : Contenus et visuels prêts à l'emploi pour la communication locale.

4. Modèle économique et billetterie

Les tarifs ont été pensés pour être très accessibles :

Tarifs : 4 € pour les adultes / 2 € pour les enfants.

Répartition des recettes (50/50) :

50% pour l'association locale pour financer le pot de convivialité après la projection.

50% reversés à Bouge son coq pour le paiement des droits d'artistes.

4. Conditions et engagements

Le projet nécessite la signature d'une convention tripartite entre Clap' Théâtre, la commune d'Antoingt et une association locale. Une association est actuellement en cours de constitution afin de porter le projet.

Clap'Théâtre, la commune et l'association s'engagent pour 5 saisons. La Commune prend en charge le coût de mise en place de l'opération, fixé à six cents euros par saison.

La Commune est un partenaire opérationnel et financier clé du projet Clap'Théâtre ; elle s'engage notamment à jouer son rôle de relais de proximité et à faciliter la mise en œuvre du projet, à faire tout son possible pour maximiser l'impact et garantir l'accès et le succès de la saison Clap'Théâtre.

Aménagement Foncier

Le principe de l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) a été adopté à l'issue de l'étude préalable par la commission communale d'aménagement foncier (CCAF) en janvier 2025. Le Département du Puy-de-Dôme, porteur du projet avec la commune, a effectué les appels d'offre afin de retenir un géomètre et un bureau environnement qui réaliseront les opérations. De plus, la nouvelle CCAF a été constituée.

La réunion de lancement aura lieu en septembre avec le Conseil Départemental, la présidente et les membres de la CCAF, le géomètre et le bureau environnement.

Composition de la commission communale d'aménagement foncier :

Présidence : Titulaire : Mme Corinne DESJOURS, Suppléant : M. Philippe GAZAGNES

Le Maire d'Antoingt : M. Emmanuel GONTHIER

Conseillers municipaux : Titulaire M. Claude Jacob ; Suppléants : Mme Allexia GREFFET ; M. Thierry DELVIGNE

Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis élus par le Conseil Municipal :

Titulaires : M. Laurent CHALEIX ; M. Sylvain SENEZE ; M. Jean-François QUIQUANDON

Suppléants : M. Jean-Louis BESSON ; M. Robert MONIER

Membres exploitants désignés par la Chambre d'Agriculture :

Titulaires : M. Didier RABY ; M. Franck TREMOUILLER ; M. Antoine RENARD

Suppléants : M. Guillaume RENARD ; Mme Lydie RENARD

Représentants du Président du Conseil Départemental :

Titulaires : M. Fabien BESSEYRE

Suppléants : Mme Pascale BRUN

Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages :

Titulaires : Fédération Départementale pour l'environnement FNE63 – Mme la Présidente Sandrine NOLOT ; Fédération des chasseurs du Puy-de-Dôme

Suppléants : Fédération Départementale pour l'environnement FNE63 – M. Pierre RIGAUD ; Le Vice-Président de la communauté d'agglomération Pays d'ISSOIRE API – M. Frédérique CHABRILLAT

Sur proposition de la Chambre d'Agriculture :

Titulaires : M. Emmanuel RENARD

Suppléants : M. Pierre IBRY

Fonctionnaires désignés par le Président du Conseil Départemental :

Titulaires : M. Nicolas PORTAS ; M. Cyril COMPTE

Suppléants : Mme Myriam MANRY ; Mme Marie-Laure BREVET

Représentant de l'institut National d'Appellation d'Origine :

Titulaires : M. Dominique LANAUD

Suppléants : M. Didier PRAT

Délégué du directeur des services fiscaux

ENEDIS – Coupure de courant

ENEDIS nous informe qu'une coupure de courant aura lieu à ANTOINGT mercredi 2 septembre entre 7h30 et 13h30

Défis photo

Pomme BIACHE fait part d'un projet qui lui tient à cœur et qu'elle souhaiterait mener. Elle demande au conseil municipal si celui-ci soutiendrait cette initiative. Il s'agit d'un « Défi photo » proposant aux habitants de réaliser des prises de vue d'Antoingt à partir d'un thème proposé. Celles-ci pourraient être diffusées pour illustrer le bulletin municipal ou projetées en diaporama lors de manifestations communales à la salle polyvalente.

Les membres du conseil présents approuvent le projet.

Plus d'information à venir dans le prochain bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20 heures.

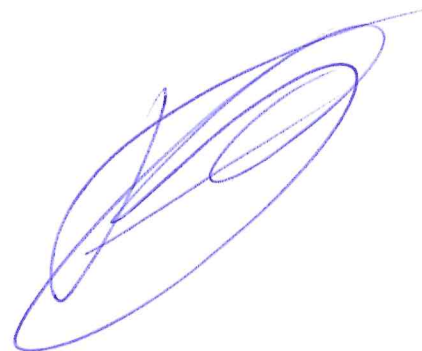
La secrétaire de séance

Audrey BROZDZIAK



Le Maire,

Emmanuel GONTHIER



Diffusion :

- Conseillers municipaux
- Affichage
- Site internet